



Ouverture compte bancaire personnel

Par **VIEUGUE SYLVIE**, le **24/09/2018** à **18:49**

Bonjour,

Nous sommes mariés sous le régime de la communauté de Biens.

A dater du 01/01/2019 je suis à la retraite et mon mari me demande d' ouvrir un compte personnel pour le virement de ma retraite.

Nous envisageons de faire des travaux dans notre maison dont nous sommes propriétaires.

Mon mari ne souhaite pas que je finance ces travaux. Quelles sont les conséquences pour moi, si à l'avenir il y aurait une séparation.

Merci de donner suite, et restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, Recevez, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

MME VIEUGUE Sylvie

Par **Visiteur**, le **24/09/2018** à **21:39**

Bonjour

Les revenus, salaires, retraites, sont des biens de la communauté et quelle que soient les travaux entrepris, cela ne change rien à la notion de propriété.

La seule chose qui serait à prendre en compte serait l'apport de fonds propres que monsieur aurait reçu par hèreitage ou donation..